

**Cahier des charges**

**« Entretien des Toitures**

**et des Terrasses »**

du Lycée professionnel Jacques-Yves Cousteau

Contact :

**Lycée professionnel Jacques-Yves Cousteau**

27 rue Pasteur

59290 Wasquehal

Tél: 03 20 72 37 59

Mail : intendant.0590249a@ac-lille.fr

**Article 1 - Objet et durée de l’appel à candidature.**

L'objet de la prestation est d'assurer l'entretien des toitures et terrasses de l’établissement.

Le contrat d’entretien est de 12 mois à compter de sa signature. Il pourra être renouvelé deux (2) fois un

(1) an maximum par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois (3) ans.

**Article 2 - Repérage des lieux.**

Le candidat doit avoir effectué une visite pour prendre connaissance des toitures et terrasses à entretenir. A défaut, le candidat ne pourra déposer aucune offre.

Les toitures et les terrasses concernées par le présent marché sont celles des différents bâtiments de l’établissement ainsi que la toiture du bâtiment des logements de fonction situé 10 rue Marie Curie – 59290 Wasquehal.

Pour la visite, le candidat prendra contact avec M. BERGEUS, cher d’équipe. La visite sera effectuée avec M. BERGEUS, Chef d’équipe, et/ou M. FLOUREST, Agent de maintenance du lycée professionnel Jacques-Yves Cousteau. La visite pourra avoir lieu du lundi au jeudi de 08h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00, le vendredi de 08h30 à 11h30.

**Article 3 - Définitions des prestations.**

Le présent marché a pour but d’assurer l’entretien normal des toitures des bâtiments du lycée professionnel Jacques-Yves Cousteau (conformément au DTU 43-5, Entretien et Usage – novembre 2005).

3-1-Chéneaux, gouttières et descentes:

* examen des éléments visibles,
* enlèvement des détritus (mousse, feuilles,...)
* inspection visuelle des gouttières et des descentes avec remplacement des crochets de fixations si nécessaire
* vérification du bon fonctionnement des descentes et, le cas échéant, leur débouchage.
* Rapport photographique sur l’ensemble des anomalies constatées.

3-2-Toitures et terrasses:

* examen des éléments visibles (ventilation, bandeaux, bandes solin, bandes de rive, couvertines…),
* enlèvement des détritus (mousse, feuilles,...),
* visite et nettoyage des coupoles,
* nettoyage des évacuations d'eaux pluviales et remplacement des gardes-grèves et/ou crapaudines défectueux,
* vérification des relevés d'étanchéité
* rapport photographique sur l’ensemble des anomalies constatées

3-3-Rapport d'intervention :

À l'issue de l'intervention, un rapport devra être établi pour chaque bâtiment. Ce rapport devra obligatoirement indiquer les éléments suivants a minima : la date de visite, les éventuelles anomalies constatées, les opérations effectuées dans le cadre du contrat et les solutions proposées.

Ce dernier sera transmis mail et/ou par courrier à l’attention de Mme la Gestionnaire, 27 rue Pasteur, B.P. 30166, 59444 Wasquehal Cedex / [intendant.0590249a@ac-lille.fr](mailto:intendant.0590249a@ac-lille.fr) .

3-4-Visite :

L'entretien des toitures et terrasses donnera lieu à deux visites annuelles. Les dates de visite seront à définir avec le lycée professionnel Cousteau.

Chaque intervention fera l’objet d’une fiche d’intervention (avec rapport photos) à transmettre avec les détails suivants :

* identité des personnels,
* date, lieu et heure,
* détails des installations inspectées
* mesures prises ou à prendre dans les années à venir,
* pièces remplacées.

**Article 4 - Conditions de réalisation de la prestation**

Le but des prestations demandées est d’assurer la sécurité des personnes, biens et de l’environnement tout en garantissant une sûreté de fonctionnement.

Le candidat déclare être parfaitement informé de la constitution des locaux et matériaux ou équipements dont il assure la maintenance, ainsi que des règles de sécurité et règlements applicables en pareille matière. La mise en conformité des matériels ou équipements à la réglementation en vigueur est à la charge de l’établissement, après que le titulaire ait fait connaître par écrit la nature des mises en conformité qui lui paraissent nécessaires.

Toutes dispositions doivent être prises en accord avec la législation en vigueur pour assurer la sécurité des personnes amenées à intervenir sur les toitures dans le cadre des travaux d’entretien et de maintien en état des installations.

L’entrepreneur s’engage à respecter les règlements en vigueur au sein du lycée professionnel Cousteau ainsi que les dispositions légales en vigueur relative à la santé et la sécurité au travail.

Les travaux sont à réaliser sur des constructions existantes et occupées.

L’entrepreneur s’engage à prendre toutes dispositions pour garantir la sécurité des occupants.

Le candidat remettra avec son offre ses documents de prévention des risques et précisera les mesures qu’il appliquera.

**Article 5 - Règlement.**

Le règlement sera effectué après service fait sur présentation d’une facture indiquant obligatoirement la date de visite, les coordonnées bancaires.

Le cas échéant, il conviendra de préciser le détail des fournitures facturées et les frais autres.

De préférence, les factures seront déposées sur la plateforme Chorus. A défaut, elles pourront être adressées soit en deux exemplaires originaux par voie postale soit par mail aux adresses : [secretariat.intendance.0590249a@ac-lille.fr](mailto:secretariat.intendance.0590249a@ac-lille.fr) et [intendant.0590249a@ac-lille.fr](mailto:intendant.0590249a@ac-lille.fr) .

**Article 6 - Remises des dossiers de candidature**

Les dossiers sont à déposer avant le 15 avril 2021(12h00) sur la plateforme AJI.

L’offre doit obligatoirement être rédigée en français ; la monnaie de référence est l’euro.

L’offre se compose a minima des pièces suivantes :

* une offre de prix avec la formule détaillée de révision des prix
* un contrat
* le cahier des charges daté, signé et paraphé

**Article 7 - Modalités d'attribution de la prestation**

Seront pris en considération pour la sélection de l’entreprise :

- la qualité de la prestation

-l'offre de prix,